



N°2020/25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUILLET 2020**

OBJET :

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération complémentaire à la délibération 2020/16 du 27 mai 2020)

L'an deux mille vingt, le vingt juillet, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le quinze juillet 2020, se sont réunis à vingt heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Marc SIMONNEAUX, Evelyne PETIT, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Alexis HONGRE

Etaient absents : Maurice PERRAULT (donne pouvoir à Eric CUENOT), Michel RICHARD (donne pouvoir à Evelyne PETIT), Valérie DURAND (donne pouvoir à Damien GUIBOUT), Frédéric LHERM (donne pouvoir à Alexis HONGRE).

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 7

VOTANTS : 11

A la demande du trésorier la délibération des délégations du maire doit être complétée, monsieur le Maire rappelle que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales permettent au Conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 et l'article L.2122-23,

CONSIDERANT que l'attribution des délégations au Maire permet une meilleure réactivité et une simplification des démarches administratives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

DÉCIDE, pour la durée du présent mandat de confier, à Monsieur le Maire les délégations complémentaires suivantes :

- de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000€ autorisé par le Conseil Municipal ;

Le Maire

Damien GUIBOUT

Copie transmise au :
- Représentant de l'État,
- Trésorier Comptable de la collectivité